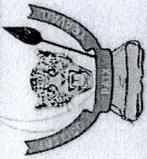


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 174/2024

A LA SOCIETE VIE SACREE CONSTRUCTION SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 015/T/CAB/PROGOU/N-U/AD/2023, conclu avec la Province du Nord-Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais dix-neuf milliards trente-quatre millions cent mille deux cent quarante-sept, quatorze centimes (CDF 19 034 100 247,14) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cent trente-trois millions deux cent trente-huit mille sept cent un, septante-trois centimes (CDF 133 238 701,73), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/09/2024.

Directeur Administratif et Financier



Mo. Claude KATIMBA
Direction Générale